

sa juste et légitime souveraineté qui est étroitement liée avec la liberté de Son ministère sacré, c'est que cette même force, pesant sur Lui d'une façon continue, le maintienne sous le pouvoir d'autres hommes et livré à leur arbitraire.

Cette impression douloureuse a été renouvelée en Nous par un événement qui s'est produit récemment dans le gouvernement de l'Italie, lorsque Nous avons vu la domination exercée sur Rome se transmettre d'un prince à un autre, comme s'il s'agissait d'une possession autorisée par le droit, et non d'une conquête de l'injustice. Donc, enveloppé de si graves causes de gêne, et pénétré de ce que Nous impose Notre devoir, Nous Nous plaignons de la continuation de cette injustice. Nous voulons que le droit du Siège apostolique demeure sauf et intact; et Nous attestons que ce droit ne pourra s'évanouir ni s'affaiblir en aucune manière, ni par la durée croissante de l'état de choses, ni par la succession de ceux qui détiennent le pouvoir.

D'autres pensées et d'autres soins, motivés par Notre charge, Nous invitent à vous entretenir aujourd'hui de la confirmation du pasteur de l'Église de Babylone pour les Chaldéens. Notre Vénérable Frère Georges-Ebed-Jesu Khayyath, dernier patriarche de cette Église, étant dédédé au mois de novembre de l'année dernière, les archevêques et évêques du rite chaldéen, réunis régulièrement en synode dans l'église de Saint-Meskintas, la principale de Mossoul, ont désigné, par leurs suffrages exprimés selon la coutume, Notre Vénérable Frère Joseph-Emmanuel Thomas, évêque de Seerth, pour succéder au défunt. Les évêques électeurs Nous ont écrit pour Nous informer de tout. Le patriarche élu Nous a écrit également, en exprimant sa profession de foi catholique ainsi que sa soumission à l'Église apostolique et